Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20221117-DEL462022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 novembre 2022

N° 46/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/11/2022

Date d'affichage
10/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022 à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 10 novembre 2022.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme CHARTIER Florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. BRIATTE Hubert Mme PAILLARD Elodie (arrivée à 18h33)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Etai(ent) excusé(s) : Mme DERRIEN Véronique ; M. KOUAOVI Eric ;
Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DELAHAYE Frédéric

OBJET

DONS PARCELLES SUCCESSION BARRE

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant les dons de parcelles de la successions BARRE. Effet Mme Ducrocq en charge d'établir l'acte administratif nous a informé qu'il manquait une parcelle ZR240 de la succession de Mme Saint Omer née Barré. Il s'agit également de donner le nom de l'adjoint qui représentera la commune à l'acte (le maire ne peut pas représenter la commune car il est le rédacteur de l'acte). Une modification des délibérations prises le 10/03/2020 et le 09/10/2020 est nécessaire.

Pour rappel les dons de parcelles concernent des terrains sur la commune et sur la commune de Fresnoy la rivière (cette commune ne souhaitait pas les acquérir) :

Sur la commune de Morienval : 2945m²	Sur la commune de Fresnoy la rivière : 1672 m²
• E 594 lieu-dit « Elincourt » • E 596 lieu-dit « Elincourt » • E 597 lieu-dit « Elincourt » • E 968 lieu-dit « Rougeraux » • E 972 lieu-dit « Elincourt » • E 973 lieu-dit « Elincourt » • E 975 lieu-dit « Rougeraux » • E 871 lieu-dit « Rougeraux » • E 928 lieu-dit « Rougeraux » • E 935 lieu-dit « Rougeraux » • E 992 lieu-dit « Elincourt » • ZR 241 lieu-dit « Rougeraux » • ZR 240 lieu-dit « Rougeraux »	• AB N° 2 lieudit « le village » • AB N°4 lieudit « le village » • ZA N° 43 lieudit « au-dessus de la rue du diable » • ZD N° 122 lieudit « montagne de Morcourt » • ZD N°144 lieudit « montagne de Morcourt » • ZD N° 179 lieudit « les bourgeons »

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20221117-DEL462022-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** le don par acte administratif sans condition des 13 parcelles nommées ci-dessus sur la commune de Morienval
- **ACCEPTE** le don par acte administratif sans condition des 6 parcelles nommées ci-dessus sur la commune de Fresnoy la Rivière
- **CHARGE** la Maire d'établir un acte administratif ou de faire appel à une personne compétente pour le rédiger
- **DIT** que les frais afférents à cette affaire sont à la charge de la commune
- **DONNE** pouvoir à M. DE SOUSA Jean François, 1er adjoint, de signer tous documents concernant ces dons à la commune.

Ainsi fait et délibéré le 17/11/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

